

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AMF 2010-2011

« La situation des collectivités est très grave »

Au cours du Congrès de l'AMF, André Laignel, le secrétaire général de l'association, fera le point sur les actions menées depuis un an. Il s'alarme d'une dégradation accrue des finances locales et déplore les conditions d'achèvement de la carte intercommunale.

Quel bilan tirez-vous de l'activité de l'AMF depuis le dernier Congrès ?

Une activité intense liée à l'avalanche de réformes qui, pour l'essentiel, sont venues compliquer la vie des élus locaux. Nous avons été sur de nombreux fronts : réforme territoriale, réforme fiscale, services publics. Nous avons beaucoup amendé, mais, dans ces trois domaines, nous n'avons pas pu éviter la volonté gouvernementale de recentralisation, d'étouffement financier et de casse des services publics.

Êtes-vous satisfait de la façon dont se passe l'achèvement et la rationalisation de la carte de l'intercommunalité ?

Non, en aucun cas. D'abord, c'est variable d'un département à l'autre, selon le préfet, ce qui prouve bien que c'est une forme de recentralisation, doublée d'une immense pagaille. Quand nous avons reçu les rapporteurs des CDCI à l'AMF, fin juin, 80 à 90 % des propositions des préfets étaient rejetées. C'est naturel, car on demande aux élus de choisir alors qu'ils n'ont pas les éléments leur permettant de le faire : souvent, les problèmes de compétences ne sont pas clairement évoqués et

définis, et on n'a pas, dans la plupart des cas, de simulations financières fiables sur les effets d'une extension de périmètre ou d'une fusion d'intercommunalités. Bref, on nous demande de faire des choix dans le brouillard le plus épais, ce qui ne peut pas satisfaire les élus.

Heureusement, de très nombreux élus ont décidé de prendre en main leur destinée et ont entrepris de redéfinir l'intercommunalité telle qu'ils la souhaitent et qu'elle répond aux attentes de leurs concitoyens. C'est donc une réforme bousculée, bâclée par certains aspects et qui risque d'aller à l'encontre d'évolutions qui auraient pu se faire jour si on avait su informer, consulter et donner du temps au temps.

Comment la situation financière des collectivités évolue-t-elle ?

Dans le dernier rapport de l'Observatoire des finances locales, que je préside, j'avais repris une phrase de la Cour des comptes : « *Les finances des collectivités locales sont dans un paysage instable et aléatoire.* » Le gel des dotations se traduit par une baisse pour des milliers de communes et d'intercommunalités, car la population augmente ainsi que le nombre



d'intercommunalités, et même les autres dont les dotations stagnent subissent un recul de leur pouvoir d'achat du fait de l'inflation. Par exemple, pour ma ville d'Issoudun, cela représente une baisse de 6 % en 2011, sans même tenir compte de l'inflation. Deuxième élément : la réforme de la taxe professionnelle. La promesse que l'on touchera la même somme la première année que l'année précédente ne prend pas en compte l'inflation. De

plus, la TP augmentait d'environ 3 % par an les années précédentes, donc le gel se traduit en fait par un manque à gagner de 5 %. Il y a toujours une incertitude aussi pour les collectivités : on ne connaît toujours pas le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Troisième élément financier : le recul massif des investissements des collectivités : moins 8 % en 2010. Enfin, il y a un « effet domino » :

sous l'effet de l'étouffement financier, les subventions d'équipement des régions aux communes et inter-communalités ont baissé de 11 %, celles des départements de 14 %. Tout cela donne des perspectives très préoccupantes pour les finances locales.

Si les communes conservent une petite marge de manœuvre sur leurs recettes, celle-ci ne s'exerce que sur les ménages ; il y aura donc un effet retard de cette réforme, mais on va vers de très grandes difficultés d'ici deux à trois ans. D'où l'effet immédiat sur l'investissement, celui des communes ayant baissé de 6 %.

Les communes ne doivent-elles pas également participer à la rigueur ?

Ça, c'est la langue de bois la plus absolue ! Nous sommes dans la rigueur ! La règle d'or existe depuis longtemps pour les communes. Nous avons dégagé plus de 30 milliards d'euros d'excédent de fonctionnement en 2010, alors que l'État était en déficit de fonctionnement de plus de 100 milliards. Notre part dans la dette est inférieure à 10 % alors que nous représentons 70 % de l'investissement public. Ce n'est donc pas la dette des collectivités locales qui pèse sur l'endettement de la France. Si on veut nous en transférer la responsabilité et la charge, ça s'appelle un hold-up !

Comment voyez-vous la mise en place de la péréquation horizontale entre les communes ?

L'AMF a de tout temps défendu le principe de la péréquation. Mais la période de baisse des recettes est le plus mauvais moment pour la mettre en place. En 2011, il y a quelques communes riches

« La stratégie du gouvernement est de créer de la division, alors que l'AMF cherche l'unité »

qui ont participé, mais il y a surtout une immense majorité de communes pauvres qui ont payé pour les communes très pauvres. Il suffisait d'être à 75 % de la moyenne du potentiel financier pour être taxé. Je n'appelle pas ça de la péréquation. Toute péréquation doit s'appuyer sur les véritables écarts de richesse, sur l'effort fiscal de chacun, mais doit aussi être abondée par l'État car la solidarité nationale ne peut pas être assurée uniquement par les collectivités entre elles.

Le débat sur la péréquation n'est-il pas d'abord un bras de fer entre territoires ruraux et urbains ?

Il y a de vrais débats légitimes, avec de bons arguments des deux côtés : les maires ruraux ne voient pas pourquoi cela ne serait pas par tête d'habitant et sans strate de population, pourquoi un rural pèserait moins qu'un urbain. Mais les urbains mettent en avant leurs charges de centralité, argument également recevable. Il faut trouver un système de lissage pour tenir compte de la réalité des dépenses obligatoires et des efforts fiscaux des uns et des autres. Mais la stratégie du gouvernement est de créer de la division, alors que l'AMF cherche l'unité.

Le projet d'Agence de financement porté par l'AMF avec d'autres associations d'élus apporte-t-il un élément de réponse aux

problèmes financiers des communes ?

Il peut apporter des réponses non pas aux difficultés financières des communes mais à leurs capacités d'emprunt – mais pour emprunter, encore faut-il ne pas avoir trop de difficultés financières... Cette agence est un projet positif. Au-delà de toutes les restrictions financières imposées aux communes, il y a un risque nouveau que les prêts aux collectivités ne soient plus considérés comme porteurs ni prioritaires par les banques ; des collectivités moyennes et petites risquent alors d'être dans l'incapacité de trouver des emprunts. Avoir une agence publique de financement pourrait, pour une part, être une réponse à cette potentielle carence bancaire.

Pourquoi avoir choisi pour thème du Congrès, cette année, « Le maire, l'intérêt général et le citoyen » ?

Tout est parti d'une réflexion sur le fait que, selon un sondage du CEVIPOF, la confiance dans les maires a baissé de 13 %. D'où une interrogation sur la façon de réconcilier le citoyen avec l' élu et de faire prévaloir l'intérêt général dans leur dialogue. Quand vous n'avez plus que des intérêts particuliers, c'est au maire de faire prévaloir l'intérêt général face à l'intérêt privé. Mais s'il n'y a pas de prise en

compte de l'intérêt général par le citoyen, il y a un désamour à l'égard de celui qui a su lui dire « non ». C'est cette relation entre le citoyen et l' élu, qui doit être transcendée par l'intérêt général, qu'il faut rénover et mieux faire comprendre aux élus et aux citoyens.

Comment expliquez-vous cette baisse de la cote de confiance des maires ?

D'abord, la confiance dans les maires était très élevée, on descend plus facilement quand on part de haut. Les maires restent néanmoins les élus qui ont la meilleure cote. Mais il y a plusieurs années que le gouvernement et l'État expliquent que les collectivités sont trop nombreuses, coûtent trop cher, sont mal gérées et trop endettées. Ce discours a fini par toucher nos concitoyens. S'ajoute à cela que de plus en plus de Français ont des difficultés à vivre, et que cela sape leur confiance.

Y a-t-il néanmoins, dans ce tableau très sombre, un point positif ?

Le problème c'est que l'AMF « joue en défense » : nous passons trop de temps à chercher à parer les mauvais coups, et certains passent. Quand nous obtenons des succès, c'est malheureusement rarement sur l'essentiel. C'est pourquoi la situation des collectivités est d'une gravité que nous n'avions pas connue depuis plusieurs décennies. Si on ne prend pas la mesure de cette gravité, qui va bien au-delà de la crise économique et financière, alors nous ne remplirons pas notre rôle de défenseur de nos concitoyens et de nos territoires.

Propos recueillis par
Antoine BLOUET